

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 42  
absent : 0  
excusés : 7

REÇU À LA PRÉFECTURE

19 DEC. 2016

### Point 4 Rapport sur les orientations budgétaires 2017.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOÛTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

Mme Karen DENEUVILLE qui donne procuration à M. FRIEH, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à Mme HOFF, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. JAEGY, M. Mohammad HAMDAN qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Matthieu JAEGY  
Transmission à la Préfecture : 19 décembre 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

19 DEC. 2016

Séance du Conseil Municipal  
du 12 décembre 2016

Point N° 4

# Rapport sur les orientations budgétaires 2017

[www.colmar.fr](http://www.colmar.fr)



## Table des matières

Introduction.....	3
I. Le contexte d'élaboration du budget primitif 2017 .....	4
1.1. Au niveau international .....	4
1.2. Au niveau national .....	4
II. La situation de la Ville de Colmar .....	6
2.1. Le fonctionnement.....	6
2.2. L'investissement .....	9
2.3. L'évolution de la capacité d'épargne .....	10
2.4. La situation de l'endettement .....	11
III. Les orientations budgétaires pour 2017 .....	13
3.1. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées .....	13
3.2. Des dépenses d'investissement calées sur la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).....	14
3.3. Une fiscalité toujours modérée .....	15
3.3.1 La Taxe d'habitation.....	16
3.3.2 Le taux des taxes.....	17
3.3.3 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) .....	17
3.3.4 L'instauration de la taxe sur les locaux commerciaux vacants .....	17
3.4. Maintenir un niveau maîtrisé d'endettement .....	17
IV. Conclusion .....	19

## Introduction

Depuis le débat d'orientations budgétaires de la fin de l'année 2014, la majorité municipale s'est engagée auprès des Colmariennes et des Colmariens sur les bases suivantes :

- un investissement dynamique, gage du développement de la Ville, des services rendus à la population et d'un haut niveau d'activité pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics,
- des dépenses maîtrisées au plus près des besoins de la population et du fonctionnement des services, sans remise en cause de ceux-ci et en respectant les engagements pris en mars 2014 et durant les mandats précédents,
- une dette modérée, en recherchant systématiquement des ressources extérieures permettant d'augmenter la capacité d'autofinancement de la ville, et en ayant une gestion financière la plus rigoureuse et attentive aux évolutions du marché des emprunts,
- une fiscalité modérée, à contre-courant de la tendance générale de la politique menée par la grande majorité des collectivités territoriales.

Ainsi, le budget primitif 2016 s'est-il caractérisé par le respect de ces engagements :

- les dépenses réelles de fonctionnement avaient été fixées à 76 574 000 €, contre 75 243 046 € de dépenses constatées dans le cadre du compte administratif 2015 (CA 2015). Elles ont été réduites de 85 000 € lors de la décision modificative budgétaire n°1 (DM n°1),
- l'investissement se caractérisait par des dépenses d'équipement à hauteur de 28 715 000 € (hors reports), réduites de 2 302 300 € en DM n°1, et augmentées de 1 017 000 € en DM n°2,
- la fiscalité est restée stable, la baisse du taux de taxe d'habitation (TH) de 18,39 % à 18,15 % ayant permis de restituer 50 % du produit supplémentaire généré par la première réduction du taux d'abattement de 21 % à 18 % (la seconde réduction devant intervenir en 2017),
- la dette aura été particulièrement bien maîtrisée en 2016, puisque le seul emprunt contractualisé sera celui à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : ainsi, avec des dépenses d'équipement qui devraient se situer aux alentours de 24,5M€, il ne sera généré aucun intérêt d'emprunt venant peser sur les dépenses de fonctionnement de la Ville (il faut également signaler que, pour la seconde année consécutive, il ne sera pas fait appel à la ligne de trésorerie, le fonds de roulement étant suffisant pour honorer les dépenses tout au long de l'année).

Ce sont sur ces mêmes bases que sont définies les orientations budgétaires pour 2017, qui seront détaillées après l'évocation du contexte général dans lequel se situe l'action de la Ville de Colmar, et la présentation des grands agrégats budgétaires de celle-ci.

## I. Le contexte d'élaboration du budget primitif 2017

### 1.1. Au niveau international

Le contexte constaté l'an dernier a peu évolué quant à l'incapacité globale de l'Europe à retrouver un rythme de croissance qui ait un effet d'entraînement positif sur l'ensemble des économies, notamment française.

Les taux d'intérêt restent à un niveau historiquement très bas. Ce phénomène est renforcé dans le secteur public par la grande prudence des collectivités territoriales en matière d'investissement, largement due à la politique de réduction des dotations de l'Etat et au repli des soutiens à l'investissement des communes par les conseils départementaux. Cette situation est favorable à la Ville de Colmar, qui conserve un niveau de dépenses d'équipement très élevé, et qui peut ainsi se financer dans de très bonnes conditions, grâce à la maîtrise de l'endettement.

Suite aux décisions prises par les pays membres de l'OPEP récemment, et aux tensions en Turquie, les prix du baril de pétrole, et parallèlement du gaz, sont repartis à la hausse, ce qui aura vraisemblablement une incidence sur le coût des fluides en 2017, d'autant plus que les conditions climatiques hivernales ont été particulièrement favorables en 2015 et 2016.

La grande inconnue vient des Etats-Unis, et des conséquences de l'élection de Donald TRUMP comme président, alors que le second mandat de Barak OBAMA se clôt dans un contexte économique plutôt favorable, avec notamment un niveau historiquement bas du chômage outre-Atlantique, facteur de dynamisme de l'économie en général.

### 1.2. Au niveau national

Il peut être fait le même constat que l'an dernier.

Avec une prévision de croissance pour 2016 de 1,3 %, l'embellie économique n'est pas au rendez-vous, et cela aura un impact globalement négatif sur l'ensemble de l'activité, y compris le contexte d'évolution des collectivités territoriales.

Dans le même temps, si le Président de la République a annoncé une réduction de 50 % de la baisse des dotations de l'Etat, la Ville de Colmar se verra tout de même ponctionnée en 2017 de 0,833 M€ (contre 1,674 M€ en 2015 et 1,666 M€ en 2016).

Le total du prélèvement opéré depuis la mise en place de cette réduction des dotations en 2014 sera égal à 4,844 M€ en quatre années, ce qui est considérable et représente 16,4 %, de la fiscalité locale 2016 (TH + TFB + TFNB).

Cela est d'autant plus vrai que, dans le même temps, le Gouvernement a imposé des charges nouvelles aux communes, comme par exemple :

- la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires : + 420 000 € en 2017 (109 500 € en 2016),
- diverses mesures catégorielles en faveur des agents, qui ne sont pas chiffrables pour le moment,
- la mise en place des CNI biométriques,
- la dépenalisation des amendes de stationnement, qui nécessite de revoir le parc d'horodateurs.

Il est évident qu'il est facile de décider quand on ne paie pas...

La conséquence principale de l'ensemble de ces mesures continue d'être le retrait de l'investissement des collectivités territoriales, et particulièrement du bloc communal : plus de 40 % de réductions en 2016, avec un effet considérable sur l'activité économique générale. Même si la Ville de Colmar est à contre-courant de cette tendance, pour autant elle en subit des conséquences négatives sur le plan de l'activité générale, en tant que ville centre et préfecture.

Par ailleurs, la Ville de Colmar maintient un niveau d'investissement élevé et veille à gérer de manière très rigoureuse ses dépenses. Elle continue néanmoins à subir de plein fouet le désengagement, tant en fonctionnement qu'en investissement, de l'Etat et du Département. Les relations avec la région Grand Est sont au contraire inscrites dans une grande complémentarité et une réelle dynamique (respect des engagements pris dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, financement à hauteur de 5 M€ du parking Gare/Bleylé, fort soutien aux politiques de développement économique en partenariat étroit et unique en son genre avec Colmar Agglomération...).

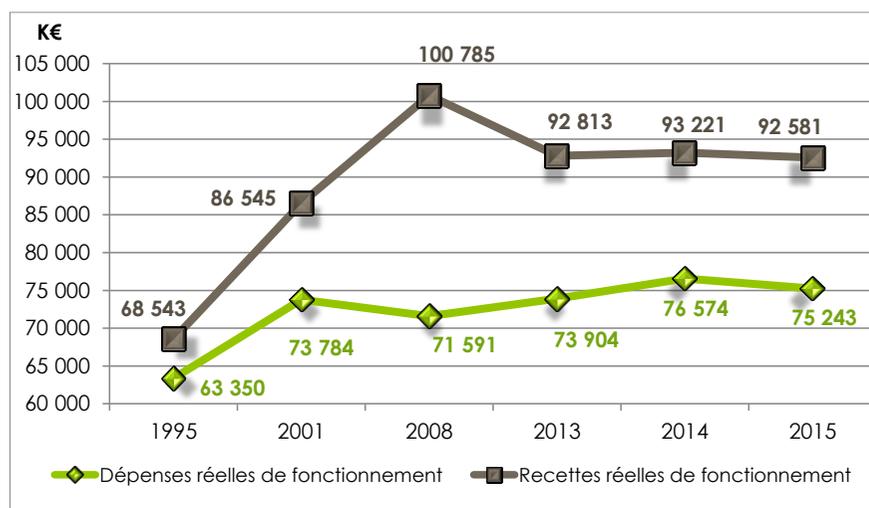
## II. La situation de la Ville de Colmar

L'examen rétrospectif, **sur la base des comptes administratifs**, de l'évolution des principaux agrégats financiers permet d'apprécier la solidité financière de la Ville de Colmar.

Il convient tout d'abord d'analyser l'évolution des recettes et des dépenses de chacune des deux sections du budget. Afin de permettre une bonne lecture de l'évolution à long terme des indicateurs budgétaires de la collectivité, il a été systématiquement rappelé ceux des années 1995, 2001 et 2008, en sus de l'analyse rétrospective «glissante» sur les trois derniers exercices, à savoir 2013, 2014 et 2015.

### 2.1. Le fonctionnement

En ce qui concerne la **section de fonctionnement**, on relève globalement sur la période de 2013 à 2015 **l'absence d'effet ciseau**. Au contraire, les courbes restent parallèles.



Par rapport à 2014, on observe en 2015 un net recul des dépenses de fonctionnement (- 1,74 %), plus rapide que celui des recettes (- 0,69 %), et ce malgré la montée en puissance de la péréquation horizontale (la Ville de Colmar est contributeur au FPIC).

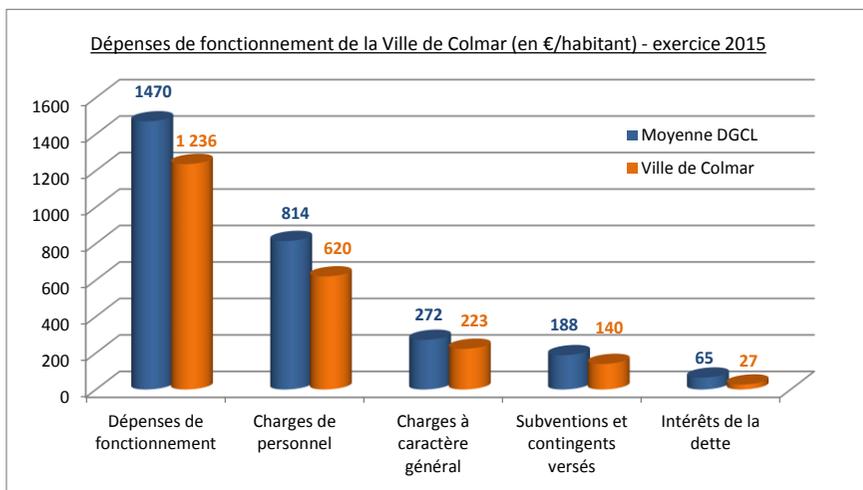
**C'est le fruit des mesures d'économies** prises lors de l'élaboration de la décision modificative n° 1 du 19 octobre 2015, principalement sur les charges à caractère général et les charges de personnel.

Du côté des recettes, la contribution de la Ville de Colmar au redressement des finances publiques de 1,6 M€ en 2015 participe à leur baisse. Elle a été en partie atténuée par la progression des produits des services du fait principalement de la réouverture de la piscine Aqualia, mais aussi par la croissance des impôts et taxes en lien avec la **dynamique des bases de fiscalité**.

**Le taux de croissance** des dépenses réelles de fonctionnement entre 2013 et 2015 atteint un niveau historiquement bas à 0,9 %.

## Evolution des dépenses de fonctionnement

Le reflux des dépenses de fonctionnement découle principalement des mesures prises lors de la décision modificative n° 1 de 2015 pour les amener au niveau du compte administratif 2014, comme évoqué plus haut.



\*source : DGCL – strate de 50 000 à 100 000 habitants

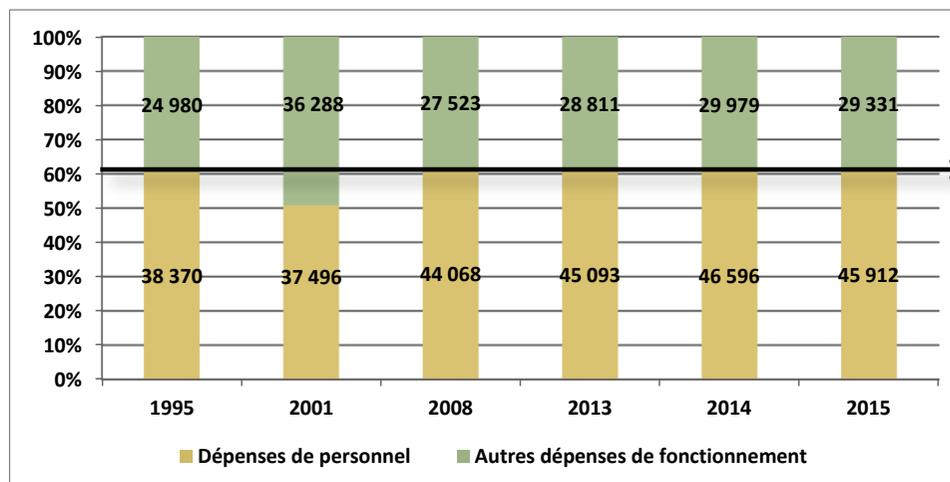
La stabilité des charges de personnel entre 2014 et 2015 a contribué pour une part importante à la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il faut noter que leur poids relatif reste globalement stable depuis 2013, pour s'établir à 61,02 % en 2015

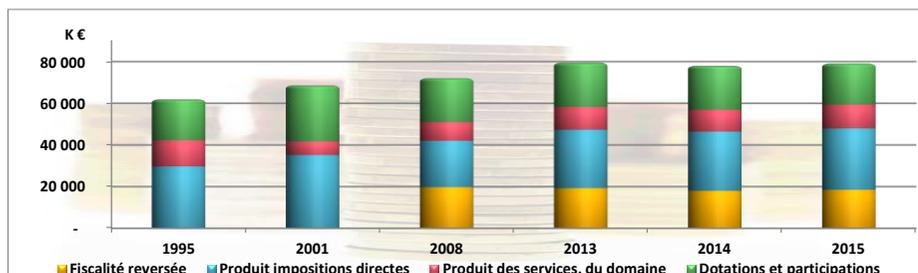
La comparaison des principaux postes de dépenses de 2015 avec la moyenne nationale met en exergue que leur niveau est très largement inférieur à la moyenne de la strate démographique. Elle atteste ainsi que les dépenses de fonctionnement sont nettement maîtrisées, notamment sous l'effet de la diminution des charges de personnel et des charges à caractère général entre 2014 et 2015.

Avec une fiscalité qui reste très modérée et des dotations de l'Etat qui sont en retrait, ce sont les efforts constants de maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment par des efforts de gestion, qui ont permis à l'épargne brute de repartir à la hausse.

Selon les données statistiques de la Direction Générale des Collectivités Locales, la dépense par habitant de la strate de 50 000 à 100 000 habitants représentait en moyenne 1 470 € en 2015. A Colmar, ce coût était de 1 236 €, soit une économie annuelle de 234 € par habitant, soit encore au total 16,1 M€.



## Evolution des recettes de fonctionnement



Par ailleurs, la **structure des ressources de fonctionnement** est bien équilibrée.

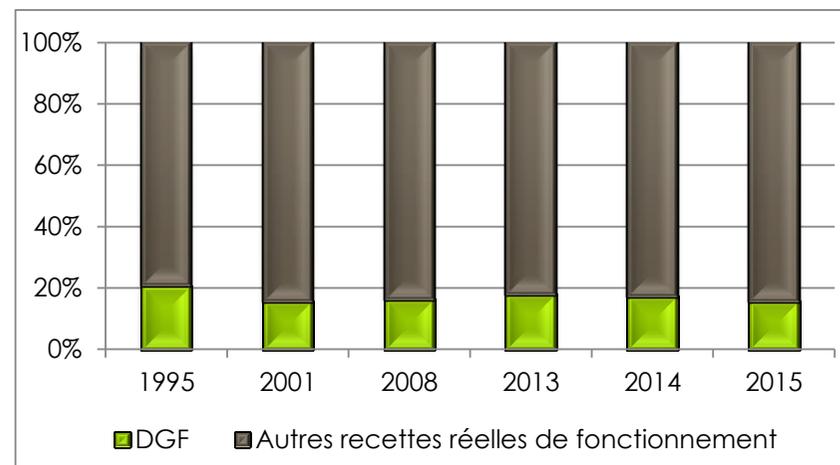
En effet, en 2015, les impôts et taxes représentaient 57,10 % des recettes réelles de fonctionnement, les dotations, subventions et participations 21,25 %, les produits des services, du domaine et des ventes diverses 12,37 %, et les recettes diverses et exceptionnelles 9,28 %.

Globalement, les 4 principaux postes de recettes sont en léger retrait de 0,56 % entre 2013 et 2015, en lien avec la baisse des dotations de l'Etat. En particulier, le chapitre dotations et participations accuse une diminution de 7,35 % sur cette même période.

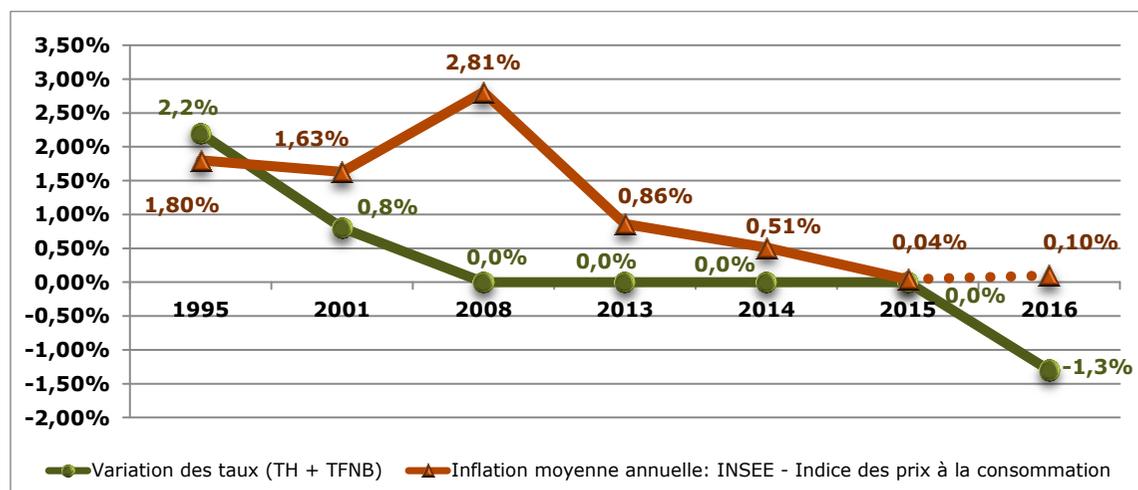
Il est rappelé qu'en 2015, la réduction de la dotation forfaitaire dans le cadre de **la contribution de la Ville de Colmar au redressement des finances publiques était de 1 674 120 €**.

Sur la période 2013-2015, le poids relatif de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au sein des recettes réelles de fonctionnement est passé de 17,86 % en 2013 à **15,56 % en 2015**, ce qui représente un repli de 2,2 M€.

De fait, la réduction drastique des dotations versées par l'Etat a fortement pesé à la baisse sur l'évolution des recettes. Elles sont ainsi marquées par la seconde diminution de la DGF dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards programmé sur 3 ans, pour lequel l'Etat a mis à contribution les collectivités locales à hauteur de 11 milliards d'euros, soit 3,67 milliards d'euros par an. Pour cette période 2013-2015, les diminutions des dotations venant de l'Etat représentent 4,84 M€. S'y ajoutent le coût de la péréquation horizontale qui s'élève à 294 167 €. Enfin s'ajoute également le coût des charges supplémentaires s'élevant à 2,6 M€, liées aux mesures réglementaires prises au niveau national (revalorisation et reclassement de la catégorie C, augmentation des taux de la CNRACL et de l'IRCANTEC, mise en œuvre de la GIPA, assujettissement aux cotisations sociales des indemnités perçues par les élus, hausse du taux de la TVA de 19,60 % à 20 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014).



## Evolution des taux d'imposition



Il ressort de ce graphique qu'aucune augmentation des taux n'est intervenue sur la période 2013 à 2016, ce qui constitue une performance remarquable.

Par ailleurs, il faut noter une baisse du taux de la TH en 2016 en lien avec l'abaissement de l'abattement général à la base de 20,72 % à 18%.

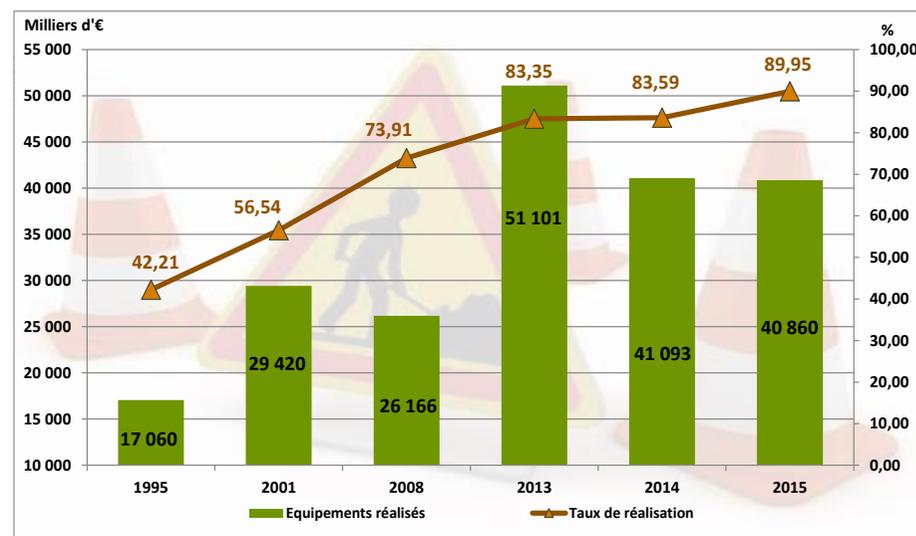
Au cours de cette période l'inflation s'est élevée à 1,4 %.

## 2.2. L'investissement

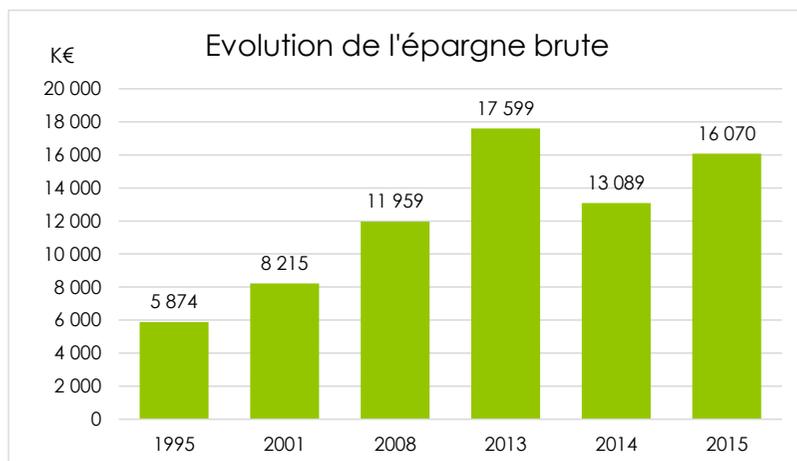
Le maintien de la capacité d'épargne à un niveau élevé a permis de financer de manière importante les dépenses d'équipement, sans faire appel à une fiscalité supplémentaire, conformément aux engagements pris.

Le volume des dépenses d'équipement reste à un niveau très élevé, avec une moyenne de 44 M€ sur la période 2013 à 2015, et un pic de 51 M€ en 2013.

Il faut noter que ce résultat est obtenu dans un contexte marqué par un repli des dépenses d'équipement du bloc communal de près de 10 % en 2015 (source rapport de l'observatoire des finances locales 2016).



## 2.3. L'évolution de la capacité d'épargne



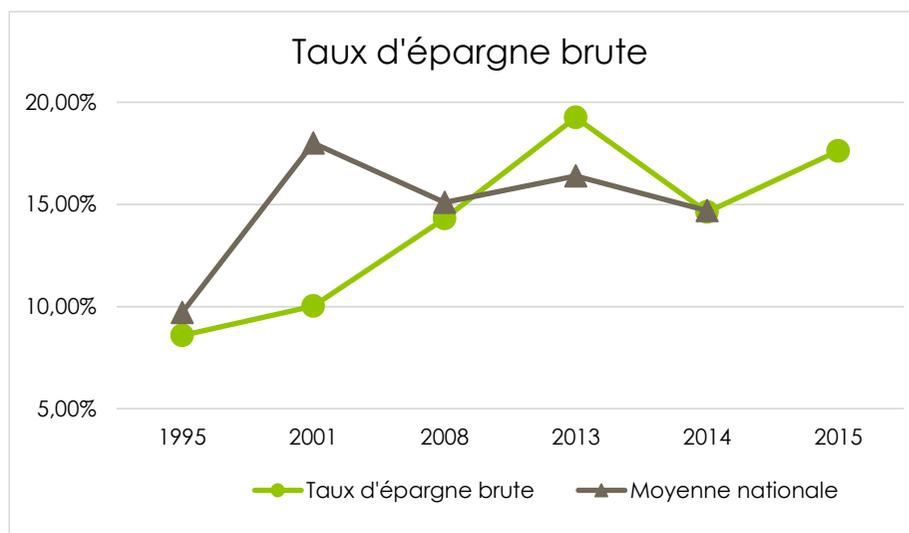
**L'épargne brute** (autofinancement brut ou capacité d'autofinancement) représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (*avec les travaux en régie et hors résultat reporté et produits des cessions d'immobilisations*) et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle affiche un niveau qui reste très élevé : près de 16 M€ en moyenne sur la période 2013 à 2015.

On relève un fort rebond en 2015 sous l'impulsion d'une diminution plus rapide des dépenses que celle des recettes pour les raisons évoquées plus haut. Il s'agit d'une ressource interne qui participe au financement des dépenses d'investissement. La forte amélioration de l'épargne brute a permis de dégager des marges de manœuvre financières pour financer les dépenses d'équipement.

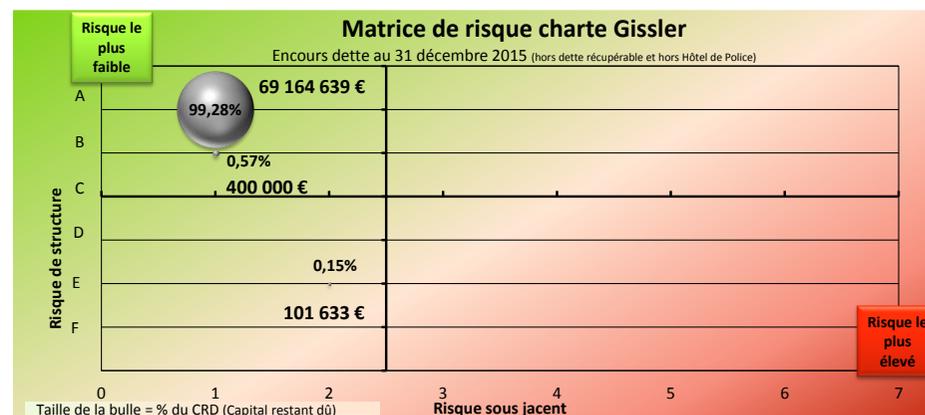
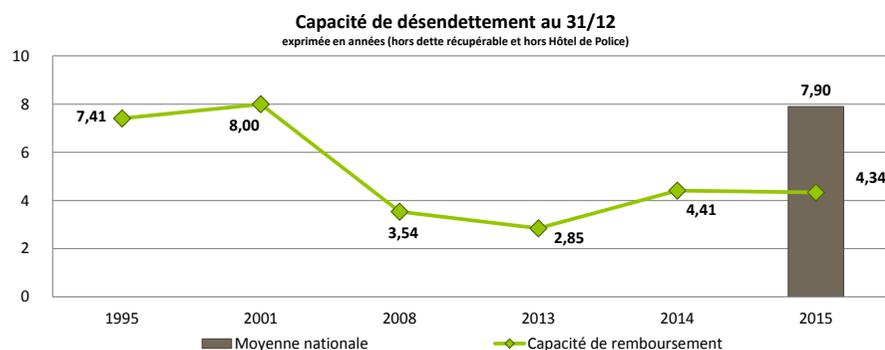
Du côté des ressources de fonctionnement, le ratio épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement ou **taux d'épargne brute** exprime la part des ressources qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges et qui sont ainsi rendues disponibles pour rembourser la dette et pour financer les investissements.

Au cours de la période 2013 à 2015, le taux est supérieur à la moyenne nationale. Il est reparti nettement à la hausse en 2015 pour atteindre 17,6 %, comme le montre le graphique ci-contre.



## 2.4. La situation de l'endettement

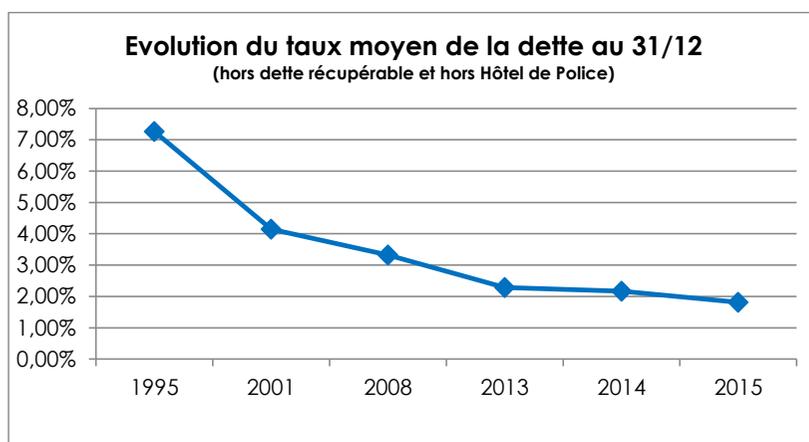
L'endettement de la Ville de Colmar reste maîtrisé malgré des niveaux d'investissement sans précédent au cours de la période 2013 à 2015.



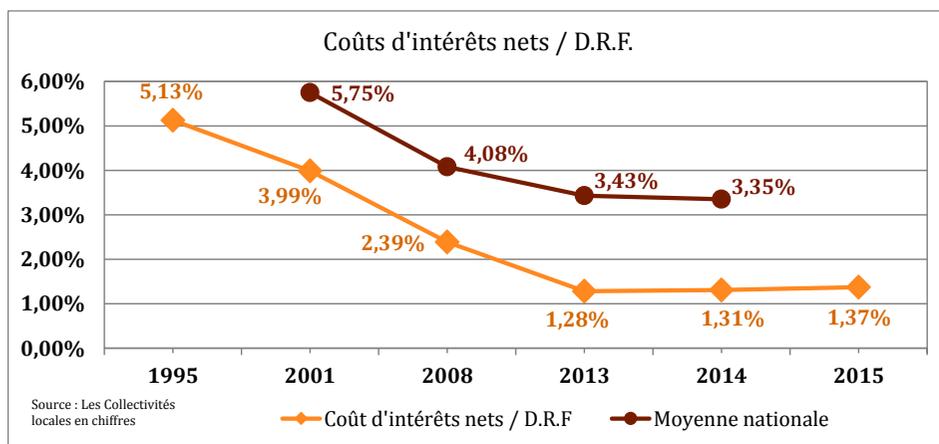
La **capacité de désendettement** est passée de 2,85 en 2013 à 4,34 en 2015, étant précisé que la moyenne nationale s'établit à 7,90.

Il est rappelé qu'elle exprime le nombre théorique d'années au bout duquel la dette pourrait être remboursée à l'aide de la seule épargne brute.

En matière de risque, la situation est très favorable puisqu'il ressort de la charte Gissler que 99,28 % de l'encours de la dette correspond à des emprunts classiques à taux fixe ou à taux variable.



Le taux moyen de la dette est aussi très bien positionné et en constante diminution (1,81 % au 10 novembre 2015).



Par ailleurs, les frais financiers sont largement maîtrisés malgré le niveau record des investissements réalisés au cours des dernières années, comme l'atteste le graphique ci-contre.

La différence de taux représente en 2015 :

- 2,2 M€, par rapport à 1995 (2015),
- 1,6 M€, par rapport à la moyenne nationale (2014).

Par ailleurs en 1995, les frais financiers représentaient 5,13 % du budget de fonctionnement. En 2015, ce taux n'était plus que de 1,37 %. L'économie réalisée au profit des Colmariens est ainsi de 2 211 546 €.

Il ressort de cette analyse rétrospective que les principaux agrégats sont dans le vert et que la situation financière reste globalement très favorable.

La structure de financement est bien équilibrée et ses fondamentaux financiers sont solides, notamment du fait :

- d'un niveau de ressources propres élevé et dynamique permettant à la Ville de Colmar de couvrir ses dépenses obligatoires,
- d'une forte maîtrise de ses dépenses de fonctionnement,
- d'un endettement maîtrisé,
- d'une pression fiscale modérée,
- d'un coût de frais financiers qui dénote les effets de l'extrême rigueur de la gestion assumée, par référence à l'année 1995.

### III. Les orientations budgétaires pour 2017

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans le contexte suivant :

- cela a été souligné en introduction, le contexte général, tant international que national, reste incertain, notamment en ce qui concerne les mesures gouvernementales qui pourraient être prises dans les mois qui viennent, et bien évidemment après les échéances électorales présidentielle et législative de mai et juin prochains ;
- pour autant, la Ville de Colmar est dans une situation budgétairement solide, maîtrisée quant aux dépenses de fonctionnement, avec un programme d'investissement élevé mais réaliste. Elle peut donc regarder l'année 2017 avec sérénité, tout en respectant les engagements pris devant les Colmariennes et les Colmariens en mars 2014. **Plus que jamais, le pacte budgétaire passé entre l'équipe municipale et nos concitoyens tient la route.**

Dans ce contexte, les orientations budgétaires pour 2017 sont les suivantes :

#### 3.1. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

En 2017, les dépenses de fonctionnement se situeront un peu au-dessus de celles inscrites au budget en 2016 (BP + DM 1), avec une augmentation de 0,81% (77 108 000 € contre 76 489 000 €).

Elles se caractériseront par :

- des charges de personnel en augmentation de 0,5 %, du fait de l'augmentation du point d'indice de 1,2 % (0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017), de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des mesures catégorielles en faveur des agents décidées par le Gouvernement. Il est également tenu compte de la mutualisation avec Colmar Agglomération,
- des charges financières en réduction de près de 3 %, du fait d'une gestion dynamique de la dette et d'une absence de mobilisation d'emprunt en 2016 (à l'exception de l'emprunt à taux zéro auprès de la CDC),
- des charges à caractère général en augmentation d'environ 2 %, liées à l'augmentation de certaines prestations extérieures (DSP chauffage urbain, élections, vidéosurveillance...).

Il faut souligner, de manière générale, que les efforts d'économie faits successivement en 2015 et 2016 ont amené les crédits de fonctionnement à être au niveau des besoins réels de la collectivité, tant pour le fonctionnement des services que pour le respect des engagements pris auprès de la population.

Il faut de surcroît intégrer le fait que certains nouveaux services génèrent des dépenses nouvelles, mais aussi des recettes, les secondes étant parfois supérieures aux premières (c'est le cas des parkings en ouvrage, le futur parking Gare/Bleylé en étant un très bon exemple, de même que l'ouverture les dimanches et jours fériés du parking Rapp).

De manière plus globale, les recettes de fonctionnement continueront de s'éroder légèrement, sous l'effet principal de la baisse des dotations de l'Etat : ce sont globalement un plus de 1,5 M€ que la Ville de Colmar ne verra pas rentrer dans ses caisses, ce qui aura un effet immédiat sur son épargne brute, et donc sa capacité d'autofinancement.

### **3.2. Des dépenses d'investissement calées sur la programmation pluriannuelle des investissements (PPI)**

Le volume global des dépenses d'équipement se situera en 2017 aux alentours de 40 M€, soit supérieur de près de plus de 13 M€ aux dépenses d'équipement pour l'année 2016.

Il faut rappeler que le volume annuel moyen d'investissement prévu sur le mandat est de 38 M€. Cette moyenne continue d'être tenue, puisqu'il est prévu d'investir aux alentours de 48 M€ en 2018.

Par rapport à la programmation évoquée en décembre 2015 lors du même débat d'orientations budgétaires, le décalage d'une dizaine de millions d'euros entre 2017 et 2018 s'explique par le temps nécessairement mis à la préparation de certains dossiers de maîtrise d'œuvre (gymnase du Grillenbreit, salle couverte d'athlétisme, parking Gare/Bleylé notamment).

Pour autant, les principales opérations suivantes seront démarrées, et pour certaines achevées, en 2017 :

- Parking Gare/Bleylé,
- Salle couverte d'athlétisme
- Gymnase du Grillenbreit,
- Les Dominicains de Colmar,
- Nouveau bâtiment des archives municipales rue des Jardins,
- Extension du groupe scolaire Brant et création d'un multi-accueil petite enfance dans le cadre du contrat de ville Bel Air – Florimont,

sans oublier les programmes récurrents et validés par le conseil municipal en matière de voirie, d'éclairage public et de valorisation lumineuse, de locaux sportifs, d'établissements scolaires, d'espaces verts et de mise aux normes en matière d'accessibilité et de consommation énergétique.

Ces dépenses d'investissement seront financées selon la répartition suivante :

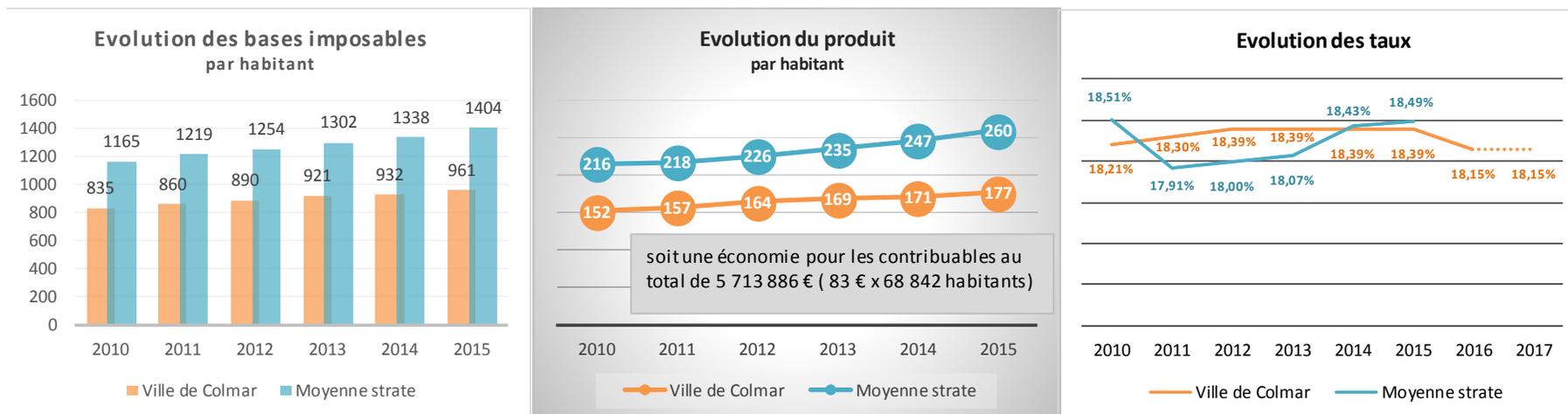
- les subventions d'investissement pour environ 7 M€ (17,5 %),
- le FCTVA : 3,7 M€ (9,25 %),
- l'emprunt : 14,6 M€ (36,5 %),
- les cessions d'actif : 2,5 M€ (6,25 %),
- la dette récupérée auprès de Colmar Agglomération : 1,2 M€ (3 %)
- l'autofinancement : 11 M€ (27,5 %).

### 3.3. Une fiscalité toujours modérée

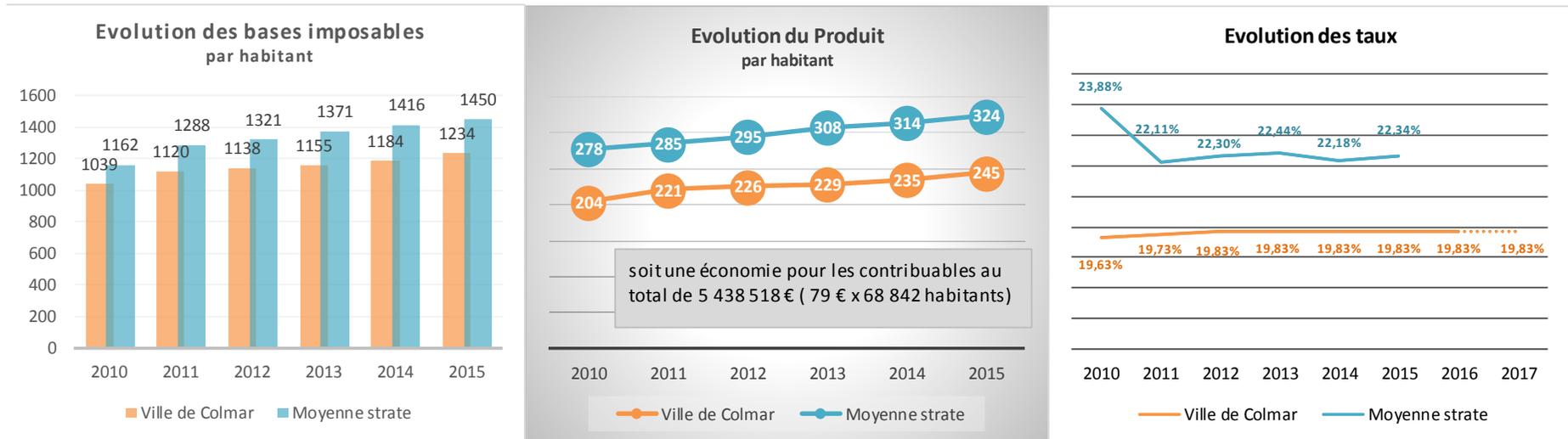
La fiscalité de la Ville de Colmar se caractérise par :

- un niveau des taux inférieur à la moyenne des taux pour les villes de la même strate démographique,
- une stabilité des taux,
- un produit nettement inférieur à la moyenne de celui des villes de la même strate démographique, ce qui représente autant de pouvoir d'achat laissé à la disposition des Colmariens.

#### Taxe d'habitation



## Taxe sur le foncier bâti



Les orientations pour 2017 en matière fiscale sont les suivantes :

### 3.3.1 La Taxe d'habitation

Conformément aux annonces faites en 2015, l'abattement de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2017, après être passé de 21 % à 18 % en 2016.

Cet abattement sera donc porté à 15 %.

Cette procédure générera un produit complémentaire de 330 000 €, correspondant pour la majorité de 27 195 locaux colmariens (sur un total de 32 542) à une augmentation comprise entre 10 et 15 euros.

Le taux de taxe d'habitation restera de ce fait inchangé en 2017, à 18,15 % (étant rappelé qu'il avait été diminué de 0,24 point en 2016).

### 3.3.2 Le taux des taxes

Ainsi les taux des impôts communaux resteront inchangés, soit :

- Taxe d'habitation (TH) : 18,15 %
- Taxe foncière bâtie (TFB) : 19,83 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 54,93 %

### 3.3.3 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Il sera débattu dans le cadre de Colmar Agglomération la baisse de la TEOM, dont le taux pourrait passer de 7,95 % à 7,30 %, en contrepartie de l'instauration de la taxe foncière bâtie dont le taux est égal aujourd'hui à zéro (il est envisagé un taux de 0,70 %).

Cette baisse de la TEOM concernerait tous les occupants de logements, qu'on soit propriétaire ou locataire.

### 3.3.4 L'instauration de la taxe sur les locaux commerciaux vacants

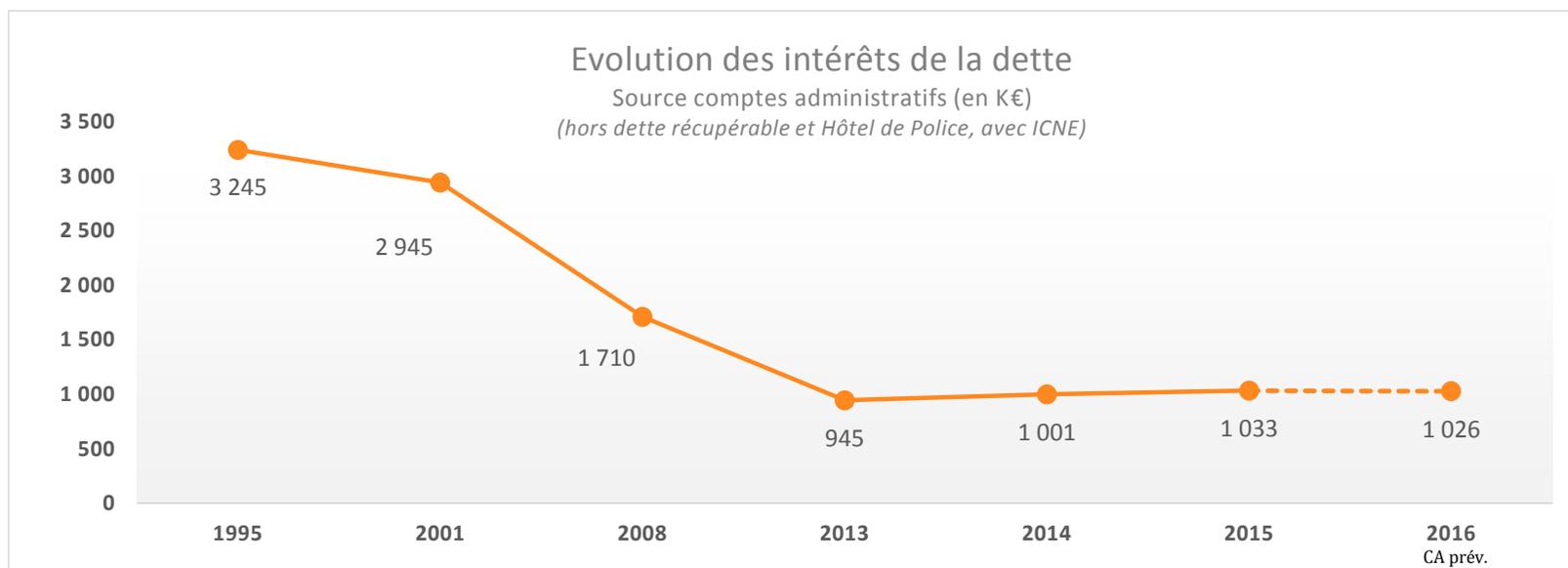
Afin de favoriser la mise sur le marché dans des conditions locatives équilibrées au regard des enjeux économiques des commerçants, il sera proposé lors du vote du BP 2017 l'instauration de la taxe sur les locaux commerciaux vacants, dans les conditions suivantes :

- Mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Taux de 15 % pour la première année.

## 3.4. Maintenir un niveau maîtrisé d'endettement

Ainsi que cela a déjà été dit, l'année 2016 se termine dans une configuration en termes d'endettement tout à fait exceptionnelle, puisqu'aucun euro d'intérêt n'aura été ajouté à la charge de la dette.

Cela conforte encore un peu plus la bonne situation de la Ville de Colmar, en matière de dépenses de fonctionnement.



Pour 2017, pour financer les dépenses d'équipement à hauteur prévisionnelle de 40 M€, le niveau de recours à l'emprunt devrait se situer aux alentours de 15 M€, dans un contexte de taux historiquement bas, et donc avec la possibilité de jouer sur la durée du prêt, comme cela a été fait à la fin de l'année 2015. De même, il sera fait davantage usage de la ligne de trésorerie, pour différer au maximum la mobilisation des emprunts.

Il est aussi plus logique de financer des dépenses d'équipement dont la durée de vie est longue, par des emprunts à 20 ans plutôt qu'à 15 ans. Le recours à des taux fixes (1,5 % environ sur le marché en ce moment) permet de sécuriser la dette, et de minimiser l'impact de la charge des intérêts sur le budget de fonctionnement.

## IV. Conclusion

Dans un contexte marqué par la réduction des dotations de l'Etat, l'accroissement des charges imposé par celui-ci, la Ville de Colmar maintient son engagement à l'égard des Colmariennes et des Colmariens, tout en conservant un budget maîtrisé en fonctionnement, et ambitieux pour l'investissement.

Les objectifs de 2016 restent ceux pour 2017 :

- investir à un haut niveau : aux alentours de 40 M€,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement : + 0,81 % par rapport au BP 2016,
- continuer à pratiquer la stabilité fiscale, alors que les taux d'imposition sont parmi les plus bas des villes de taille comparable,
- contrôler l'endettement de la collectivité, en ne pesant pas de manière irraisonnable sur les budgets futurs,
- maintenir le niveau de service public pour tous les habitants de Colmar et les personnes qui y viennent.

Les orientations seront déclinées précisément dans le projet de budget primitif qui sera soumis au conseil municipal en janvier prochain.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 15 DEC. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

REÇU À LA PRÉFECTURE

19 DEC. 2016